

SYNDICAT MIXTE GANGES – LE VIGAN

SÉANCE DU 05 AVRIL 2018 A 18H30

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Ganges-Le Vigan s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques RIGAUD, le jeudi 05 avril 2018 à 18h30 à la Maison de l'Intercommunalité au Vigan.

Présents (31) : François ABBOU, Christophe BOISSON, Jérôme FESQUET, René AUGLANS, Jean BARTHE, Emile BOURGET, Michel CARRIERE, Bernard ESPAZE, Lucas FAIDHERBE, Michel ISSERT, Jean LAFOUX, Richard LEPROVOST, Gérard MESSIEZ-PETIT, Jacques RIGAUD, Marc RIVIERE, Muriel SANTNER, Nathalie THENOT, Philippe WALCKER, Christian SALZE (suppléant), Roland CAVAILLER, Patrick COURANT, Philippe ESTEVE, Diego GARCIA, Gérald GERVASONI, Lionel GIROMPAIRE, Emmanuel GRIEU, Pierre MULLER, Jacques PANAFIEU, Chantal PAULET, André ROUANET, Hélène TOUREILLE.

Excusés (13) : Pierre CHANAL, Colin CHARRA, Latifa EL GHOUGH, Michel FRATISSIER, Thierry LANDES, Noëlle PRUNET, Isabelle BAILLY CAMPREDON, Didier BERGONNIER, Claude DELMAS, Gilles GUARDIA, Céline GAYRAUD, Yves MARTIN, Nicolas PASCAL.

Excusé représenté (1) : Alain BOUTONNET par Christian SALZE.

Absents (10) : Thomas VIDAL, Henri BESSIERE, Alain COMBES, Gilles SERRE, Alain SERRE, Christian BERTRAND, Marc BRETON, Jean-Claude GONZALEZ-TRIQUE, Christian PUSINERI, Bernard SANDRE.

Procurations (6) : Pierre CHANAL à Michel CARRIERE, Colin CHARRA à Nathalie TENOT, Latifa EL GHOUGH à Jacques RIGAUD, Michel FRATISSIER à Gérard MESSIEZ-PETIT, Noëlle PRUNET à Emile BOURGET, Gilles GUARDIA à Lionel GIROMPAIRE.

Secrétaire de séance : Muriel SANTNER.

01 – BUDGET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Rapporteur : Jacques RIGAUD

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Le Comité Syndical,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

02A – BUDGET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur : Jacques PANAFIEU

Le Compte Administratif 2017 fait apparaître les résultats de l'exécution budgétaire de l'exercice.

Ils se présentent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes de l'exercice	245 958,38 €	389 229,01 €
Recettes en reports	0,00 €	
Dépenses de l'exercice	87 061,22 €	332 859,68 €
Dépenses en reports	78 534,00 €	
Solde de l'exercice	158 897,16 €	56 369,33 €
Solde des reports	- 78 534,00 €	

Compte tenu des résultats de l'exercice 2017 et des restes à réaliser, le résultat cumulé s'élève à 136 732,49 €. En voici le détail :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat de clôture de l'exercice 2016	217 874,52 €	16 499,07 €	234 373,59 €
Part affectée à l'investissement		0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	- 58 977,36 €	39 870,26 €	- 19 107,10 €
Résultat de clôture	158 897,16 €	56 369,33 €	215 266,49 €
Solde des reports	- 78 534,00 €		
Résultat cumulé	80 363,16 €	56 369,33 €	136 732,49 €

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, Monsieur Jacques RIGAUD, s'est retiré au moment du vote de la présente délibération.

Monsieur Jacques PANAFIEU, désigné comme Président, fait procéder au vote.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Comité Syndical, et à l'unanimité,

ADOPTÉ le Compte Administratif 2017 tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

02B - BUDGET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017

Rapporteur : Jacques RIGAUD

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017,
Constatant que le Compte Administratif 2017 fait apparaître le résultat comptable suivant :

- Un excédent en section de fonctionnement de 56 369,33 €
 - Un excédent en section d'investissement de 158 897,16 €
- Soit un excédent global de clôture de 215 266,49 €.

Il est proposé au Comité Syndical l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2017 de la façon suivante :

Résultat d'investissement 2017	
• Solde d'exécution d'investissement 2017 sur le compte 001 en recettes	158 897,16 €
• Solde des restes à réaliser en investissement 2017	- 78 534,00 €
Excédent de financement de l'investissement 2017	
Résultat de fonctionnement 2017	
• Résultat de l'exercice 2017	39 870,26 €
• Résultat antérieur reporté	16 499,07 €
Résultat à affecter	56 369,33 €
AFFECTATION	
• En réserve sur le compte 1068	0,00 €
• Report en fonctionnement sur compte 002 en recettes	56 369,33 €
• Report en investissement sur compte 001 en recettes	158 897,16 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats 2017 comme indiqué ci-dessus au Budget Primitif 2018.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

03 - BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : Jacques RIGAUD

Sur proposition de Monsieur Jacques RIGAUD, Président, après délibération,

Ce Budget est équilibré en dépenses et en recettes pour les sommes suivantes :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	363 226,00 €	363 226,00 €
Investissement	188 344,00 €	188 344,00 €
Restes à réaliser 2017		
Total investissement	188 344,00 €	188 344,00 €
Total Budget	551 570,00 €	551 570,00 €

Suite à la mise en place comptable de ce nouveau budget, les restes à réaliser en investissement n'ont pas pu être basculé sur la nouvelle entité.

Les crédits suivants ont donc été inscrits en nouveaux crédits afin de pouvoir respecter l'équilibre budgétaire :

Dépenses		Prévisions BP 2017	Réalisations 2017	Solde comptable 2017	Dépenses engagées reportées sur 2018
204	Subvention d'équipement versée	70 000,00 €	0,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €
21571	Matériels roulants	46 000,00 €	26 433,66 €	19 566,34 €	8 534,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	2 600,00 €	774,54 €	1 825,46 €	0,00 €
2313	Constructions	73 386,00 €	0,00 €	73 386,00 €	0,00 €
	TOTAL	191 986,00 €	27 208,20 €	164 777,80 €	78 534,00 €

Il n'existe aucun reste à réaliser en recettes d'investissement.

Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,

VOTE le Budget Primitif 2018.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

**04 – BUDGET : CONTRIBUTIONS DES COMMUNAUTES DE COMMUNES MEMBRES
AU FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2018**

Rapporteur : Jacques RIGAUD

Monsieur le Président indique que suite au vote du Budget Primitif 2018, et au vu de l'article 10 des statuts régissant le fonctionnement du Syndicat Mixte Ganges - Le Vigan, il convient d'approuver les contributions de chaque Communauté de Communes membre pour 2018.

Cette contribution est détaillée de la façon suivante :

	Montant
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises	53 867,00 €
CC Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires	8 294,00 €
CC du Pays Viganais	54 596,00 €
TOTAL	116 757,00 €

Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE les contributions obligatoires pour chaque Communauté de Communes membre comme énoncé ci-dessus.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

Autorisé par le Président, Messieurs Samuel CHATARD et Alain CANALES expliquent qu'en lien avec le service communication, des photos accompagnées de commentaires sur le travail réalisé par le Syndicat Mixte Ganges-Le Vigan seront mises en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays Viganais.

Monsieur le Président lève la séance 19 heures 30.